

À Dieppe, des élèves du lycée Jehan Ango jouent un procès grandeur nature



Des lycéens de l'établissement Jehan Ango de Dieppe ont joué un dossier réel et anonymisé d'agression sexuelle au sein d'un jeune couple. Photo Chad Akoum / Paris-Normandie

Vendredi 23 mai 2025, des lycéens de l'option DGEMC de l'établissement Jehan Ango de Dieppe ont réalisé un faux procès au tribunal de Dieppe en se basant sur un dossier réel et anonymisé d'agression sexuelle au sein d'un jeune couple. Une prestation très réaliste.

Driiiiing ! La traditionnelle sonnerie retentit vendredi 23 mai 2025 au tribunal de Dieppe, marquant le début du procès. Classique, en apparence. Vraiment ? Pas tout à fait. À la place des professionnels du droit... des lycéens de terminale de l'option Droits et Grands Enjeux Contemporains (DGEMC) de l'établissement Jehan Ango de Dieppe. Les 36 élèves n'ont pas tous joué, mais tout le monde a participé à la mise en place du procès.

Une sordide affaire d'agression sexuelle

Du mois d'avril à mai 2025, ces élèves ont analysé en profondeur un dossier pénal et anonymisé d'agression sexuelle au sein d'un jeune couple. Tout ce travail d'apprentissage sur les no-

tions de consentement et d'agression sexuelle a été réalisée en partenariat avec les professionnels partenaires du tribunal judiciaire et le barreau dieppois. Des avocats au président du tribunal en passant par le greffier, tous étaient incarnés par des jeunes hommes et jeunes filles.



Très concentrés, les lycéens sont en plein (faux) procès. Photo Chad Akoum / Paris-Normandie

Le procès en question ? Le prévenu, Monsieur Dupont, doit répondre de ses actes dans une sordide affaire d'agression sexuelle, dont la victime est Madame Martin. Les gestes d'une grande gravité sont listés : main dans le pantalon, doigt dans le sexe... Interventions de la greffière, plaidoiries, temps de délibération... Tout est bien ficelé et surtout réaliste. Les interventions sont parfois hésitantes, sans doute dues au stress.

C'est une expérience très riche qui permet de décrypter la psychologie du personnage

Adèle Thomas, Lycéenne qui a incarné Monsieur Dupont, le prévenu

« On voulait sélectionner un dossier qui soit ancré dans des thématiques sociétales du moment », explique Delphine Renaud, professeure d'économie gestion et de l'option DGEMC. Dans le détail, l'enseignante a par la suite pris contact avec Ludivine Counoy-Nicole, substitut de la procureure de la République et Joanne Mavroidis, chargée de mission auprès de la procureure.

Maître Caroline Roth a notamment pu délivrer des conseils précieux pour les lycéens qui jouaient les avocats. Ludivine Counoy-Nicole a elle supervisé le ministère public et Olivier Horcholle s'est occupé des juges et assesseurs.

Des séquences utiles pour un travail de sensibilisation

Qu'en ont pensé les protagonistes de ce faux procès ? Pour Adèle Thomas, qui a incarné le prévenu, « il s'agit d'une expérience très riche qui permet de décrypter la psychologie du personnage ». Pour Thylane Moisson, qui s'est glissée dans la peau de la procureure, « le droit peut même devenir une vocation pour la suite. Apprendre les notions juridiques est très intéressant ». Sacha Tournier, qui a joué l'huissier, reconnaît « un exercice qui demande beaucoup de concentration », avec un texte qui a été modifié quatre fois. Lui en revanche est davantage intéressé par une vocation... dans la cuisine.

Le faux-procès a été filmé par quatre élèves de première en option cinéma audiovisuel. Ces séquences seront utilisées par la suite pour sensibiliser les élèves au harcèlement et au consentement, mais aussi leur expliquer comment se constitue une audience.